



ALLOCUTION

Prononcée par
Monsieur Gaston TONG SANG
Président de la Polynésie française



**A l'occasion de l'ouverture du 22^{ème} Congrès
des Maires de Polynésie française**



Lundi 2 Août 2010 à 16h30
Hôtel de ville de Punaauia



- Monsieur le Haut commissaire de la République française en Polynésie française,
- Messieurs les Sénateurs,
- Monsieur le Député-maire
- Monsieur le Président du syndicat pour la promotion des communes,
- Monsieur le Président de l'Assemblée de la Polynésie française,
- Madame la Présidente du Conseil économique, social et culturel,
- Mesdames et Messieurs les Ministres,
- Mesdames et Messieurs les Représentants à l'Assemblée de Polynésie française,
- Monsieur le Président de la Chambre Territoriale des Comptes,
- Monsieur le Président du Tribunal administratif,
- Monsieur le Trésorier Payeur Général,
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique,
- Messieurs les représentants du Centre National de la Fonction Publique Territoriale,
- Messieurs les représentants de l'Association des Communes et Collectivités d'Outre-mer
- Monsieur le Maire de Hienghenne, en Nouvelle-Calédonie,
- Monsieur le représentant des îles Tuvalu,
- Monsieur le représentant du Ministère de l'Ecologie,

- Madame et Messieurs les Administrateurs de l'Etat et de la Polynésie française,
- Mesdames et Messieurs les Maires des îles Marquises,
- Mesdames et Messieurs les Maires des îles Tuamotu et Gambier,
- Mesdames et Messieurs les Maires des îles Australes,
- Mesdames et Messieurs les Maires des îles-sous-le-vent,
- Mesdames et Messieurs les Maires des îles-du-vent,
- Mesdames et Messieurs les Maires délégués,
- Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
- Mesdames et Messieurs les Chefs de service et responsables de nos administrations,
- Monsieur le Maire de la commune de Punaauia, cher Rony,
- Mesdames et Messieurs,
- Chers amis,

Ia ora na e manava,

Me retrouver parmi vous, chers collègues maires, maires de Polynésie française, de la Nouvelle-Calédonie, ou encore de la Réunion, est pour moi une source de joie et un moment que j'apprécie particulièrement. Oserais-je dire que c'est un véritable bonheur de me retrouver dans cette grande famille.

Comme vous le savez, j'ai longtemps présidé cette institution qu'est le Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française. J'en garde un souvenir ému, enthousiaste et positif. De ce fait, j'ai toujours un grand plaisir à siéger parmi vous.

Ma satisfaction est d'autant plus grande que cette manifestation vient renouer avec une tradition qui ne s'est plus renouvelée depuis cinq années, en fait depuis notre dernier rassemblement à Uturoa, dans le cadre du 21^e congrès. Or, depuis cette date, bien des évolutions ont marqué notre paysage, que ce soit le simple fait que les dernières élections

municipales aient amené aux rênes des responsabilités locales, une nouvelle génération d'élus, mais aussi que le contexte socio-économique du Pays et du monde se soit radicalement transformé ces dernières années, sous l'effet de la crise.

Ce 22e congrès des communes de Polynésie française, vous avez souhaité le placer sous le thème générique du changement, avec pour tête d'affiche : « *la commune face aux changements* ». Vous constatez, comme tous les observateurs de notre société, des changements dans différents domaines qui touchent la vie de nos collectivités. Permettez-moi de les citer et de les commenter.

Tout d'abord, les changements juridiques.

Sous ce thème, vous évoquez principalement la fonction publique communale. C'est un sujet important, qui a d'évidentes conséquences sur la gestion des ressources humaines des communes, et impacte donc directement la gestion proprement dite des communes en termes d'efficacité et d'aptitude à répondre au mieux aux attentes de nos concitoyens.

Cette fonction publique, attendue et annoncée depuis longtemps, dont le cadre juridique est en place depuis cinq ans, devrait être effective au début de l'année prochaine. Elle sera porteuse de transformation profonde pour l'administration communale et aura, à n'en pas douter, un impact financier sur le budget des communes.

Cette incidence sera d'autant plus grande que l'application du code général des collectivités territoriales et les nouvelles attributions environnementales dévolues aux communes les

conduiront logiquement, que cela soit sur le plan communal ou intercommunal, à l'obligation de rechercher les compétences de haut niveau nécessaires pour faire face à ces nouvelles obligations.

Je connais très peu de communes, pour ne pas dire aucune, qui soient pleinement sereines face à l'application effective de ce nouveau statut de leur personnel.

Les communes ont le sentiment, juste ou erroné, que cette nouvelle disposition s'appliquera sans compensation financière et qu'elles devront trouver, par elles-mêmes, la couverture de cette charge nouvelle.

Force est de reconnaître que l'État, initiateur de cette réforme, n'a toujours pas défini, à quelques mois de son début d'application, comment concrètement il envisageait l'accompagnement financier et humain des communes polynésiennes face à cette nouvelle source de dépenses.

S'agissant des compétences techniques et professionnelles, que j'évoquais précédemment, je suggère la création d'un corps d'Etat pour l'administration des communes de la Polynésie française (CEACPF) à l'instar du CEAPF, dont l'utilité n'est plus à démontrer.

Pour ma part, je considère que les changements juridiques incluent aussi les nouvelles obligations en matière d'environnement imposées par la loi : le traitement des déchets par les communes avant la fin 2011, la production et la distribution de l'eau potable avant fin 2015 et le traitement des eaux usées avant fin 2020. Pourrons-nous tenir ces délais ? Ces nouvelles obligations en matière d'environnement provoquent

des inquiétudes, voire des angoisses, chez les maires de nos plus grandes jusqu'aux plus petites de nos communes.

Pour tenter d'y répondre, il convient tout d'abord de souligner que le Pays et l'État se sont associés au sein du contrat de projet pour soutenir les communes dans la réalisation des lourds investissements engendrés par les services en cause. La prise en charge de ces dépenses est évidemment un élément qui vient notablement amoindrir la charge pesant sur les communes et, par voie de conséquence, sur les coûts d'exploitation de ces services publics.

Je rappelle que ceux-ci ont pour particularité, aux yeux de la loi, de constituer des services à caractère industriel et commercial, dont le budget doit pouvoir être équilibré essentiellement par la collecte des recettes payées par leurs utilisateurs.

C'est la question de la couverture de ces charges d'exploitation et de renouvellement des investissements afférents qui interpelle aujourd'hui les maires, confrontés, dès à présent, à des difficultés importantes pour recouvrer les taxes déjà existantes sur l'eau ou les ordures. C'est une réalité incontestable. Face à elle, je pense que nous ne sommes pas dénués de solutions.

Pour cela, il convient tout d'abord que vous exploitiez bien les possibilités que vous donne la mutualisation des moyens au travers de l'intercommunalité.

Il faut aussi que les solutions techniques que vous déciderez de mettre en œuvre, pour rendre à vos populations

ces services, soient non seulement fiables et adaptées à vos situations et à vos besoins, mais également les plus économes en coûts d'exploitation, pour parvenir à une tarification la plus faible possible pour l'utilisateur.

Ensuite, il convient que, chacun à son niveau, contribue à l'information de nos citoyens sur la nécessité de contribuer au financement de ces charges, tant pour des considérations civiques que pour garantir la pérennité et la qualité de ces services publics.

Enfin, je pense que, s'agissant du cas des familles les plus démunies – toujours au cœur de vos préoccupations, mesdames et messieurs les maires -, des dispositifs ciblés d'aide sociale peuvent être conçus et mis en place afin de les aider à faire face à leurs factures. Ces dispositifs peuvent évidemment être financés dans le cadre d'une péréquation entre les usagers, ou d'un financement du Pays ou de l'État, mis en œuvre dans le cadre du fonds intercommunal de péréquation. Sachez que le Pays, pour sa part, au travers des services de la vice-présidence et du ministère en charge de l'environnement, est prêt à participer à la construction de ce chantier, en pleine concertation avec l'État et les communes. Il est en effet certain que le régime de la gratuité de ces services n'est plus tenable aujourd'hui.

Viennent ensuite, les changements financiers.

Pour évoquer ces changements, vous évoquez et je vous cite « *les inconnues qui planent sur les rentrées fiscales du pays et leurs conséquences sur le FIP* ».

Je ne considère pas les fluctuations des rentrées fiscales du Pays comme un changement. Le FIP n'a pas été réformé et il n'y a pas de changement opéré sur ce point. Le Pays verse

annuellement sa contribution des 17 % des recettes fiscales, au bénéfice des communes. Lorsque les recettes fiscales augmentaient régulièrement ces dix dernières années, parlait-on de changement ? Non ! Tout le monde trouvait normal que les dotations versées par le Pays au FIP augmentent sans que cela soit mis au titre du changement.

Maintenant que les recettes fiscales sont en diminution et que la dotation versée au FIP diminue également, mécaniquement, on parle de changement financier. J'affirme qu'il n'y a pas de changement financier dans la position du Pays vis-à-vis du FIP.

Face à cette réalité conjoncturelle, le Pays lutte pour retrouver le chemin de la croissance et s'adapte. Il a commencé à diminuer son train de vie : une diminution de 28 % durant ces deux dernières années. Il continuera à diminuer ses dépenses en 2011, en adoptant un certain nombre de mesures de régulation sur ses coûts de fonctionnement, son personnel, sur les avantages administratifs, sur les organismes satellites, sur certains de ses biens immobiliers.

Toutes les collectivités, les vôtres comme la nôtre, sont obligées de mieux maîtriser leurs dépenses, d'améliorer le rendement de leurs recettes. Comment vous accompagner pour que les communes prennent en compte cette réalité ? Comment accompagner les communes dans les changements à opérer ? Les réponses à cette question sont à envisager en priorité entre les communes et leurs partenaires, l'Etat et le Pays.

En revanche, pour la part du Pays, la modification de la DGDE qui prévoit un versement supplémentaire pérenne au F.I.P d'un montant annuel d'un peu plus de 1 milliard de

francs, soit 6 % de la DGDE, est un changement, un élément nouveau, dans le financement des communes.

Cette rallonge annuelle et pérenne d'un peu plus d'un milliard de francs est, à terme, une option bien meilleure que les 2,8 milliards de francs exceptionnels, et donc ponctuels, qu'il nous est reproché de ne pas verser au F.I.P. Sur ce point, je veux être particulièrement clair : malgré sa situation d'endettement, le Pays a demandé à l'Agence française de développement, de nous accorder le prêt de ces fonds. Or, c'est cette même caisse qui, par la voix des ministres des Finances et de l'outremer, n'a pas cru bon de donner suite à nos demandes.

De plus, entre autres changements financiers, je peux, d'ores et déjà, vous annoncer que le gouvernement envisage de réintroduire des taxes parafiscales dans le budget du Pays. Ceci aura pour conséquence directe de créer des recettes nouvelles, de plus de 500 millions de francs par an au profit des communes au travers du F.I.P, à partir de 2011. Et dès cette fin d'année et dès le vote du prochain collectif, vous pourrez aussi compter sur une augmentation de l'enveloppe du F.I.P de près de 400 millions de francs pacifiques, liée à la fois au solde des recettes de l'exercice 2008 et à la réaffectation de certaines taxes au budget du Pays.

Je souhaite également vous dire que je suis favorable à l'idée que le F.I.P ne soit plus sollicité pour financer la part de 25 % du coût de certaines opérations intéressant les communes, inscrites au contrat de projet. Autrement dit, je propose à l'Etat de financer à part égal avec le Pays les opérations du contrat de projet, à parité. Cette proposition aura pour conséquence d'augmenter les crédits disponibles pour les communes.

À travers mes propos, vous percevez que la situation financière des communes constitue une des priorités du gouvernement, et que nous mettons tout en œuvre, de la dynamisation de notre économie, gage de recettes fiscales supplémentaires, jusqu'à l'affectation de crédits nouveaux, pour maintenir à leur égard, des flux financiers conséquents.

C'est d'ailleurs, la raison pour laquelle je vous annonce que je n'ai pas souhaité donner suite à la proposition de valider une déprogrammation de près de 2,8 milliards de francs pacifiques de crédits d'investissement du FIP.

Je vous propose, au contraire de reporter leur réalisation sur le prochain exercice en cours de préparation.

Un autre changement important, sur le plan financier des communes, résidera dans l'adoption prochaine d'une loi du pays, fixant les conditions d'attribution des subventions aux communes. Il s'agit de la loi qui organise les aides du Pays aux communes au travers de la délégation pour le développement des communes.

Le vice-président de la Polynésie française s'était concerté avec tous les maires sur le sujet, entre avril et mai 2010. Sur l'ensemble des maires consultés, tous ont pratiquement répondu aux invitations du vice-président et ont fait part, en toute liberté et sans réserve, de leurs commentaires et de leur avis sur le projet de loi que le gouvernement propose.

Tous les maires, sans exception, ont émis un avis favorable sur ce projet de loi, comme d'ailleurs les membres du Conseil économique, social et culturel et ceux de la commission des finances de notre assemblée. Les maires ont particulièrement apprécié d'être consultés sur un texte qui va les concerner et qui représente un aspect très important de la

gestion et du développement de leur collectivité. Il fallait dialoguer avec tous les maires pour recueillir leur adhésion à la loi qui va devenir la base juridique future de leur volonté de développement.

Les maires ont en outre apprécié que la loi présentée leur permette de connaître d'avance des règles du jeu rendues plus claires, plus transparentes et plus égales pour l'ensemble des communes de la Polynésie française. Avoir une plus grande lisibilité sur les aides attendues du Pays, sur les procédures et les délais d'instruction des dossiers constituent une avancée rassurante sur la gestion des aides aux communes.

Enfin, les maires ont apprécié que le projet de loi du Pays soit fondé, sur la qualité du projet communal et non sur l'engagement partisan de la commune demanderesse. Pour résumer les critiques que l'on entend régulièrement en matière de subvention, je reprendrai la formule du Conseil économique, social et culturel qui, je cite, « *constate et déplore que jusqu'à ce jour les conditions et critères d'attribution des concours financiers de la Polynésie française aux communes en matière d'investissement comportent des éléments arbitraires conduisant à des situations inéquitables* » et que des subventions ont été attribuées, toujours selon le CESC, « *en fonction des sensibilités politiques ou de circonstances conjoncturelles* ».

J'ajoute que je viens de demander au vice-président de mettre en chantier un texte complémentaire à son projet actuel, prévoyant la possibilité pour le Pays, toujours au titre de son concours financier, d'apporter à vos communes - voire au F.I.P lui-même - sa garantie de bonne fin aux prêts que vous pourriez obtenir pour assurer en propre le financement de vos programmes d'investissement.

De même, je vous confirme que le vice-président soumettra prochainement à la concertation un projet de loi du Pays, visant à fixer le régime du concours technique que le Pays sera susceptible d'apporter aux communes. Je sais que vous souffrez d'une carence en matière de compétences techniques au sein de vos administrations, alors même que celles du Pays en disposent. Demain, vous pourrez bénéficier de cet apport de savoir et d'expérience, ce qui sera, pour vous, une source d'économie en même temps que la garantie d'avoir la capacité de monter de bons dossiers techniques.

Quant à la fiscalité communale, sujet oh combien complexe, le gouvernement et le vice-président, Édouard FRITCH, y travaillent actuellement et devrait être en mesure de nous faire des propositions concrètes avant la fin de cette année. Bien entendu, sur ce sujet fiscal, il engagera les concertations utiles et nécessaires avec l'ensemble des acteurs : maires, État et Pays, qui concourent et qui sont directement concernés par le financement des communes.

Sur ce thème de la fiscalité communale, je rappelle que le Pays n'est compétent que depuis 2004. Face aux difficultés financières actuelles, j'entends certaines voix impatientes qui reprochent à ce gouvernement de n'avoir rien fait en la matière. Je peux accepter cette critique, mais je dois également la partager avec tous les gouvernements qui nous ont précédés depuis 2004. Soyez encore un peu patients, le vice-président vous livrera ses propositions dans les tout prochains mois. Elles seront de nature à vous intéresser et engageront, j'en suis certain, des modifications importantes sur le système actuel de financement des communes, spécialement le F.I.P.

En parlant de changements financiers, il me semble également devoir évoquer l'écart constaté en 2009 de 8

milliards de francs entre l'ensemble des financements octroyés par l'État et l'ensemble de ceux accordés par le Pays aux communes. Cet écart, que d'aucuns justifieront, contesteront ou minimiseront, existe bien à mon sens et constitue un vrai sujet de réflexion. Un écart annuel global de 8 milliards de francs est trop important pour que nous maintenions poliment le silence sur cet état de fait.

Les communes doivent faire face, comme je l'ai évoqué tantôt, à de nouvelles compétences en matière d'environnement ou à de nouvelles charges qui pèsent lourdement sur leurs budgets, d'autant plus lourdement pour les plus petites communes, que leurs populations disposent de faibles revenus.

Cela fait des années que le Pays interpelle la tutelle des communes sur ce sujet, sans qu'aucune réponse n'ait été apportée. Je souhaite que l'État évolue sur cette position et qu'il entende le message que je lui adresse, le message que lui adressent tous les maires. Il en va de la survie de nos communes et du droit des Polynésiens à disposer de communes, répondant à leurs attentes et à leurs besoins, grâce à des services publics de qualité.

Il en va, là aussi, d'un juste équilibre dans le partenariat nécessaire devant exister entre l'État, le Pays et les communes.

Il n'y a pas de vrai partenariat dans une organisation fondée sur des contributions gravement déséquilibrées. Il n'y a pas de partenariat, ni de confiance durable, lorsqu'un sentiment d'iniquité s'instaure, car il est le ferment de l'incompréhension et, à terme, celui de la division, sinon de la révolte.

Quand bien même l'État a ses difficultés budgétaires, je pense qu'il dispose de plus de capacité financière que le Pays, pour intervenir au bénéfice des communes dans le cadre de la

situation exceptionnelle de crise que nous traversons actuellement.

Mais les communes devront aussi apporter leurs contributions. Elles devront faire des efforts de gestion, maîtriser leurs dépenses, se montrer responsables et économes. Je sais que les maires sont prêts à jouer le jeu, dès lors qu’ils se sentiront accompagnés dans cette voie, dès lors qu’ils disposeront des moyens et du temps nécessaires pour réformer leur commune .

J’observe, déjà, de nouveaux comportements allant dans ce sens. Monsieur le Haut-commissaire, il faut amplifier ce mouvement en donnant aux maires les motivations pour aller dans cette voie, en se sentant soutenus dans le franchissement de cette phase difficile et non pas en étant sanctionnés ou pénalisés.

Les changements climatiques sont tout aussi préoccupants.

Les alertes dues au réchauffement de la planète constituent des menaces qui inquiètent les populations des îles basses de la Polynésie française. Si la montée des eaux n’est pas une menace immédiate, en revanche, les cyclones ou les tsunamis peuvent être des dangers plus immédiats.

A cet égard, il convient pour la sécurité de nos populations exposées, et sous la responsabilité de l’État et du Pays, de définir des plans d’action de protection.

Pour sa part, le Pays participe, dans le cadre du contrat de projet, à la sécurité des populations contre les dangers de la mer, en poursuivant le programme, initié dans les années 80, de construction d’abris para-cycloniques.

Dans le même ordre d'idée, le Pays prépare sa reconversion énergétique, en soutenant fortement le recours aux énergies renouvelables et en finançant certaines études ou des projets privés ou communaux innovants dans ce domaine.

Nous sommes cependant bien conscients que la problématique climatique nous dépasse largement. La solution du problème, même si elle implique un changement de nos comportements individuels, se trouve à l'échelle mondiale. C'est pour cela que la Polynésie française est prête à se joindre au concert des nations du Pacifique, pour interpeller le reste du monde. Nous sommes prêts à jouer, à cet égard, le rôle de porte-parole.

D'ores et déjà, dans le cadre de la réunion du Forum du Pacifique, le Vice-président, qui nous y représentera, abordera cette question. Il dira à cette occasion que la Polynésie française est prête à accueillir et à participer à la création d'un centre de recherche scientifique dédié à l'étude du changement climatique sur les écosystèmes insulaires et lagunaires.

Enfin, les changements institutionnels nous interpellent.

L'espace institutionnel de la Polynésie française interfère trois grands champs de compétences : celui de l'État, celui du Pays et celui des communes.

Il est un fait que les champs de compétences du Pays et des communes ouverts par les dispositions statutaires de la loi organique de 2004 ne sont pas totalement explorés à ce jour. De ce fait, nous ne sommes pas encore parvenus à tirer toute la « substantifique moelle » des possibilités offertes par notre statut d'autonomie.

Ainsi que nous l'avons déjà vu, ces retards engendrent des difficultés pour nos communes et il importe que nous sachions rattraper ce retard et nous remettre à niveau. C'est l'objectif que j'ai assigné à mon gouvernement.

Pour cela, aussi, nous devons faire vivre et prospérer ce partenariat État, Pays, communes sur des bases saines et affronter, ensemble, les difficultés, en contribuant tous à la réalisation de l'effort.

Mesdames et Messieurs les Maires, il est vrai que nous sommes face à des situations difficiles.

Ces difficultés sont à la fois dues à l'obligation pour les communes d'assumer de nouvelles compétences lourdes et, en même temps, de subir les contrecoups de la baisse des recettes, induite de la crise qui nous frappe durement.

Nous ne devons pas baisser les bras. Nous sommes face à un défi. Nous devons, par ces temps de tempête, nous rassembler, nous unir même dans l'adversité et montrer que nous sommes capables de faire face à ces difficultés, de nous prendre en main et de mener la lutte, pour construire l'avenir de notre Fenua.

Je vous remercie de votre attention.

Mauruuru e fa'aitoito !

Gaston TONG SANG